

REÇU LE 24 JAN. 2020

Direction générale adjointe
Finances, développement
et attractivité des territoires
Direction du développement des territoires
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/CG

Dossier suivi par :

Madame Claire GENAUDY

tél : 04.74.24.48.17.

Monsieur Thierry DRUGUET
Maire
Mairie
2 place du Village
01310 MONTRACOL

Bourg-en-Bresse, le 15 JAN. 2020

Objet : modification simplifiée n°1 du PLU de Montracol

Monsieur le Maire,

Par courrier du 27 décembre 2019, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montracol conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Cette modification porte sur le règlement écrit et fait suite à une erreur matérielle commise au moment de l'approbation de la modification n°1 du PLU, le 5 février 2019. En effet, certaines évolutions indiquées dans l'additif au rapport de présentation n'ont pas été prises en compte dans le règlement écrit.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification simplifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Et à plus amicaux

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué à
l'aménagement, aux aides aux communes,
à l'habitat, à la ruralité et à l'agriculture

Jean-Yves Flochon

Jean-Yves FLOCHON

*Pour rester annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 12 mars 2020*

*Le Maire,
Thierry DRUGUET*



[Handwritten signature]

Présidence

Dossier suivi par

Florence BRON

Tél. 04.74.45.47.04

florence.bron@ain.chambagri.fr

Nos réf. 1:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dv\pt_local\
0702_Urbanisme\01\070204_Procédur
es_urba\Documents_urba\PLU\MONTR
ACOL\Modif_Rev°\LH__modif.simpl.MO
NTRACOL-n°1-2019.doc

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43

*Pour rester annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 12 mars 2020
Le Maire,
Thierry DUGUET*

REÇU LE 16 FEV. 2020



MAIRIE DE MONTRACOL
2 PLACE DU VILLAGE
01310 MONTRACOL

Bourg-en-Bresse, le 5 février 2020

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU
- AVIS -

Monsieur le Maire,

Par un courrier réceptionné dans nos services le 2 janvier 2020 et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de MONTRACOL, suite à votre arrêté du 2 décembre 2019. Nous vous en remercions.

Si, conformément à ce que nous avons indiqué dans notre avis du 9 juillet 2018, nous sommes grandement favorables à l'obligation d'intégrer les panneaux solaires au volume d'un bâtiment, nous sommes par contre défavorables à l'introduction d'une dérogation générale permettant leur implantation au sol pour les installations domestiques de moins de 4kWc.

Pour rappel, la Chambre d'Agriculture de l'Ain est favorable au développement des énergies renouvelables, mais préconise l'implantation des éléments bioclimatiques sur des surfaces non productives ou n'ayant pas un potentiel de production agricole. Toutefois au regard des évolutions technologiques, la Chambre d'Agriculture a décidé de déroger à cette règle pour les systèmes de panneaux photovoltaïques de type « trackers » sous réserve de la justification :

- de l'autoconsommation par l'exploitation agricole de l'énergie ainsi produite,
- de l'impossibilité de valoriser les surfaces en toitures existantes, ...
- de l'emplacement retenu pour limiter l'impact sur la production agricole.

Les autres éléments de cette modification simplifiée n'appellent pas de remarques de notre part.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Michel JOUX